



Résolution des sections et syndicats **FO d'ALSTOM, juin 2018**

Les sections et syndicats FO Alstom se sont réunis les 12 et 13 juin pour faire le point sur la situation et établir leurs revendications.

ABSORPTION D'ALSTOM PAR SIEMENS

Suite à l'annonce par la Direction et le gouvernement de l'absorption d'Alstom par Siemens, les quatre organisations syndicales du groupe Alstom avaient, à l'initiative de FO, appelé à la grève et à un rassemblement national au ministère de l'économie et des finances le 30 novembre 2017 pour **le maintien de tous les sites Alstom Transport en France et le maintien de tous les emplois sur chaque site.**

Le 22 mars dernier, Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, rencontrait les organisations syndicales Alstom dans le cadre d'une première réunion du « comité de suivi du rapprochement entre Alstom et la branche ferroviaire de Siemens ». Il a annoncé à cette occasion la commande par la SNCF de 100 TGV du futur, commande qui n'est toujours pas confirmée par la SNCF. Même en prenant en compte cette commande, les sites qui la réaliseraient vont se retrouver en situation de sous-charge : La Rochelle (plus de 30 mois de sous-charge), Belfort, ...

Dans le cadre du projet d'absorption d'Alstom par Siemens, 470M€ de synergies sont officiellement programmées et 380M€ de coûts de restructuration ont déjà été budgétés pour 2019/2020. Cela augure de milliers de suppressions d'emplois, non seulement dans le futur groupe Siemens-Alstom mais aussi dans toute la filière ferroviaire. La recherche et développement en signalisation ferroviaire en France est particulièrement menacée du fait que le siège opérationnel de ce secteur sera basé à Berlin dans l'organisation du futur groupe.

Le 22 mars dernier, Bruno Le Maire avait annoncé aux organisations syndicales Alstom que des garanties en termes juridiques seraient apportées sur la question de la préservation des sites et des emplois en France, dans le cadre du décret sur les investissements étrangers. Le 28 mai dernier, Bruno Le Maire a donné à Siemens son autorisation pour cette opération. Avec les trois autres organisations syndicales, FO s'est donc à nouveau adressé au ministre de l'économie pour lui demander de les recevoir et de les informer des termes de l'accord passé entre l'Etat et Siemens.

Avant même la clôture de la transaction avec Siemens, les suppressions d'emplois par départs non remplacés et les délocalisations d'activités continuent. Le site Alstom de Valenciennes est durement touché par du chômage partiel. Des creux de charge sont aussi prévus sur les sites de Reichshoffen et de Tarbes.

Pour la coordination des sections et syndicats Force Ouvrière Alstom, il s'agit de revendiquer :

- la garantie du maintien de tous les sites, de toutes les activités et de tous les emplois sur chaque site,
- Aucun licenciement,
- L'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études, et notamment dans le cadre des commandes publiques françaises,
- l'arrêt des externalisations d'activités,
- le retour dans le périmètre d'ALSTOM des activités externalisées et notamment des activités sous-traitées,
- l'embauche en CDI des salariés en contrat précaire travaillant sur les sites et les chantiers d'ALSTOM

(CDD, CDI de chantier, intérim, Groupement Local d'Entreprises, etc...),

- l'augmentation collective des salaires pour toutes les catégories socioprofessionnelles de façon à maintenir et augmenter le pouvoir d'achat,
- un vrai plan de formation professionnelle pour assurer le maintien dans l'emploi des salariés,
- le maintien des salaires à 100% en cas de chômage partiel.

RETRAITES ET NEGOCIATIONS

Le gouvernement a lancé le 16 avril dernier une concertation avec les confédérations sur une « réforme » des régimes de retraite. Le but affiché par le gouvernement est la mise en place d'un régime unique qui serait a priori un régime à points. Le régime de base de la Sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaire actuels seraient donc liquidés au profit de ce régime unique. Dans un communiqué du 7 juin, la confédération FO déclarait : « *Force Ouvrière refuse l'individualisation rampante qu'un système par points pourrait venir instaurer sur l'intégralité du parcours professionnel. Une retraite par points ressemble de plus en plus à une retraite en moins : moins de droits et pensions pour le travailleur, moins de cotisation pour l'employeur. A ce rythme-là, la retraite par points, c'est la retraite en moins !* »

La coordination des sections et syndicats FO Alstom se déclare prête à engager toutes ses forces pour répondre à un appel à mobilisation pour le maintien du régime général des retraites et des régimes complémentaires, pour le retrait du projet du gouvernement.

Du point de vue de l'établissement d'un rapport de force favorable, l'issue de la grève des cheminots est un enjeu. En outre, si la SNCF était totalement privatisée, le ministre de l'économie n'aurait même plus la possibilité d'annoncer une commande de trains, comme il l'a fait le 22 mars. Peut-on croire un seul instant que si des opérateurs privés font rouler leurs trains sur le réseau ferré dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, ils vont favoriser les sites de construction ferroviaire en France ?

La coordination des sections et syndicats FO Alstom soutient la grève des cheminots contre la privatisation de la SNCF, pour le retrait de la loi du pacte ferroviaire.

Des négociations ont été engagées en juin 2016 entre l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie et les fédérations syndicales pour « l'évolution du dispositif conventionnel de la métallurgie », et se poursuivent dans le contexte de l'application des ordonnances Macron.

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière ALSTOM se prononce pour le maintien des conventions collectives territoriales et le maintien de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres. Elle se prononce pour le maintien en l'état de tous les acquis inscrits dans ces conventions collectives, notamment la prime d'ancienneté, la reconnaissance des diplômes, les seuils d'accueil, les grilles de salaire et la mensualisation, la prime et la majoration de nuit, les primes de panier, les majorations des jours fériés, la prise en charge des jours de carence en cas d'arrêt maladie, les congés pour événements familiaux, la prévoyance, les primes de vacances, les primes de départ en retraite, les indemnités de licenciement, ...

Le renouvellement et/ou les modifications des accords Alstom se font actuellement avec une réduction des droits des salariés. FO s'oppose à ces régressions sociales imposées par la Direction et a refusé de signer certains accords (CET, équilibre travail/vie privée, égalité professionnelle, GPEA, GPEC, ...).

POUR LE DEVELOPPEMENT SYNDICAL

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière ALSTOM appelle tous les salariés du groupe (ouvriers, ATAM, Ingénieurs & Cadres) à adhérer à FO pour donner du poids à la défense de leurs intérêts et de leurs emplois à travers le seul syndicat libre et indépendant.

Résolution des sections et syndicats FO 'ALSTOM, juin 2018

